

INFORMATION AUX VOYAGEURS

Nouvelles mesures de sûreté
s'appliquant aux liquides, gels, crèmes, pâtes, aérosols.

Mise en application : 6 novembre 2006

➔ Sont autorisés en cabine :

Les flacons et tubes de 100 ml maximum disposés dans un seul sac plastique transparent fermé d'une dimension d'environ 20x20 cm.

Un seul sac par personne



➔ Sont interdits aux contrôles de sûreté :

- Les produits placés dans des sacs plastiques ouverts ou opaques.
- Les produits entassés ou superposés.
- Les contenants de plus de 100 ml.



Les exceptions :

- Les aliments pour bébé nécessaires au voyage.
- Les médicaments liquides accompagnés de leurs ordonnances ou attestations.

Mettez vos produits dans vos bagages en soute,
ne conservez en cabine
que les liquides indispensables



A PARTIR DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2006 : MESURES DE RESTRICTION SUR LES LIQUIDES CONTENUS DANS LES BAGAGES EN CABINE

Vous devez désormais lors des contrôles de sûreté présenter séparément dans **un sac en plastique transparent fermé d'un format d'environ 20 cm sur 20 cm, vos flacons et tubes de 100 ml maximum chacun.**

Afin de ne pas ralentir les procédures de sûreté et pour ne pas risquer de vous faire confisquer vos produits avant d'embarquer, il est important que vous lisiez ces informations.

UN CONSEIL

Enregistrez en bagage de soute le maximum de choses et ne conservez dans votre bagage à main que ce qui est absolument indispensable à votre voyage.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Quels sont les vols concernés ?

Tous les vols partant des aéroports de l'Union européenne (ainsi que de la Norvège, l'Islande et la Suisse) **quelle que soit leur destination, y compris les vols intérieurs, et quelle que soit la nationalité de la compagnie aérienne.**

Les passagers en correspondance

> Si votre premier vol vient d'un pays de l'Union Européenne et que votre second vol s'effectue au départ d'un aéroport européen (ainsi que de Norvège, d'Islande et de Suisse) :

Vous pouvez effectuer des achats en vol ou dans les boutiques des aéroports. Ceux-ci seront alors sécurisés dans **un sac plastique scellé.**

> Si vous avez une correspondance ultérieure dans un pays en dehors de l'Union Européenne :

Vous devez vous informer au préalable, auprès de **la compagnie aérienne**, des restrictions éventuelles qui vous seront imposées.

> Si votre premier vol arrive d'un pays non européen et que votre second vol s'effectue au départ d'un aéroport européen (ainsi que de Norvège, d'Islande ou de Suisse) :

Nous vous conseillons, avant le départ, de placer tous vos liquides dans vos bagages de soute, y compris ceux achetés dans les boutiques des aéroports hors de l'Union Européenne ; **sinon ils seront confisqués au contrôle de sûreté** lors de votre correspondance, à l'exception de ceux tenant dans le sac plastique transparent fermé d'environ 20 cm x 20 cm.

Quels sont les produits interdits ?

Les liquides, les aérosols, gels et substances pâteuses : **eau minérale, parfums, boissons, lotions, crèmes, gels douche, shampoings, mascara, soupes, sirops, dentifrice, savons liquides, déodorants...**

Quelle est la taille maximale de chaque flacon ou tube que l'on peut emporter en cabine ?

Aucun flacon ne peut dépasser 100 ml.

Quelle taille maximum doit faire le sac plastique ?

Ce sac en plastique **transparent** (type sachet à congélation) doit mesurer 20 cm sur 20 cm environ.

Un sachet peut **contenir plusieurs objets, tubes, flacons, aérosols**.

Comment se procurer ce sac plastique ?

Vous pouvez vous procurer ce sac plastique (type sac de congélation) dans les commerces et les grandes surfaces.

La plupart des aéroports européens proposeront aussi sur place des sacs. **Toutefois, il s'agit d'un service rendu aux passagers et non d'une obligation**, il n'est donc pas garanti que ces sacs soient disponibles partout et tout le temps.

Nous vous conseillons de prendre vos dispositions avant le départ.

Quelles sont les exceptions autorisées ?

- Les médicaments liquides

Vous pouvez emporter en cabine des médicaments liquides (insuline, sirops...) à condition de présenter aux agents de sûreté une attestation, ou une ordonnance à votre nom.

Il n'y a aucune restriction pour les médicaments solides (comprimés et gelules).

- Les aliments liquides pour bébés

Il n'y a pas de restriction sur ces produits. Pensez à prendre des contenants qui se referment : il pourra en effet vous être demandé de goûter ces aliments !

LE PASSAGE DU CONTROLE DE SURETE :

- Retirez votre veste ou votre manteau.

- **Présentez à part :**

✓ Tous vos grands appareils électriques : ordinateur portable, gros appareil photo numérique, lecteur DVD...

✓ **Votre sac plastique transparent contenant vos flacons et tubes.**

✓ **Vos médicaments accompagnés d'une ordonnance** ou d'une attestation.

✓ **Vos aliments liquides pour bébé.**

Vos achats réalisés dans les **boutiques des aéroports** qui auront dû être mis **sous sac plastique scellé** par votre vendeur. **Attention :** toutes les boutiques ne proposeront pas ce sac. Renseignez vous avant de faire vos achats.

✓ **Les achats de liquides réalisés après le contrôle de sûreté** s'effectuent librement sous réserve des limitations douanière.

Attention pendant aux correspondances : renseignez-vous avant tout achat.

RAPPEL :



De façon générale, mettez tous vos liquides dans vos bagages de soute, sauf les produits absolument indispensables pendant le vol.

Si vous voyagez sans bagages de soute et uniquement avec des bagages de cabine, il faudra placer vos liquides dans un sac plastique type sac de congélation d'environ 20 cm x 20 cm.